



Réponse aux craintes des membres concernant le processus d'EPE

Barbara McIntyre, Dt.P.
Gestionnaire du programme d'assurance de la qualité

Le Programme d'assurance de la qualité (AQ) de l'Ordre comporte trois composantes obligatoires visant à vérifier que les membres possèdent les compétences nécessaires pour exercer tout au long de leur carrière. Tous les membres actifs doivent participer au programme. Une des composantes est l'Évaluation par les pairs et de l'exercice (EPE) qui comprend deux étapes : le sondage auprès de plusieurs sources, à savoir des diététistes, des collègues et des patients, et une entrevue fondée sur le comportement menée par une diététiste-examinatrice chevronnée.

Chaque année, 10 % des membres de l'Ordre sont sélectionnés au hasard pour participer à l'EPE. Ce qui en angoisse beaucoup. Cependant, malgré leurs craintes initiales, la majorité des participants répondent aux exigences minimales de la première étape et n'ont pas besoin de passer à la deuxième. Depuis 2012, le Comité d'AQ a ordonné des mesures de redressement à seulement deux membres après la deuxième étape.

Il me semble que quoi que je dise pour vous rassurer n'éliminera pas totalement l'angoisse de certaines diététistes sélectionnées pour l'EPE. J'aborde ici quelques craintes et mythes communs en espérant que cela vous aidera.

QUATRE CRAINTES ET MYTHES COMMUNS

1. Je perdrai mon permis d'exercer si je n'obtiens pas de bons résultats à l'EPE.

Ce n'est pas vrai. Le programme d'AQ a pour but d'assurer la compétence et d'aider les membres qui ont besoin d'aide dans certains domaines d'exercice. Dans ces cas, le comité peut demander de suivre un programme particulier d'éducation permanente ou de rattrapage.

Les résultats de l'EPE ne sont communiqués à personne d'autre que le membre. En fait, ce qui se passe dans le programme d'AQ reste dans le programme d'AQ! Les seules exceptions s'appliquent dans les cas suivants :

- Le membre ne participe pas à l'EPE et n'a pas demandé d'exemption;

Résultats de l'EPE de 2015

ACTIVITÉ DE L'EPE	Première étape	Deuxième étape
Sélection aléatoire	241	SO
Exemptions	33 (13.7%)	1
Soins directs aux patients	161 (77.4%)	12 (7.5%)
Pas de soins aux patients	47 (22.6%)	2 (4.3 %)
Exemptions de 2014	SO	3
TOTAL DES PARTICIPANTS	208	17

- Le membre ne se conforme pas aux consignes du Comité d'AQ;
- De l'avis du Comité d'AQ, le manque de compétence ou de jugement ne peut pas être réglé dans le programme d'AQ.

Dans ces cas, le dossier est transmis au Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports.

2. Je travaille dans le domaine des soins de longue durée, des soins intensifs, des soins intensifs néonataux, etc. et je ne peux pas demander aux clients de répondre aux questionnaires.

Même s'il peut être difficile de faire remplir un questionnaire dans certains milieux, à quelques exceptions près, au cours des quatre dernières années, la plupart des membres ont pu obtenir le nombre requis de sondages. Le pire qui pourrait arriver si vous ne recueillez pas le nombre requis de questionnaires est que vous passiez simplement à la deuxième étape pour un examen approfondi de votre exercice.

3. J'ai échoué à la première étape et maintenant tous mes collègues pensent que je suis incompétente.

J'entends habituellement ce commentaire de membres qui doivent passer à la deuxième étape. Tout d'abord, vous n'avez pas eu d'échec à la première étape. Vos notes étaient simplement inférieures au seuil établi. En fait, comme tous les professionnels de la santé de l'Ontario, les notes des membres qui passent à la deuxième étape sont élevées mais inférieures au seuil établi. La plupart du

temps, cela signifie simplement que votre exercice est tellement différent des autres qu'il nécessite une autre forme d'évaluation. La deuxième étape de l'EPE permet à l'Ordre de ne pas se fier uniquement au sondage auprès de plusieurs sources afin de déterminer la compétence.

4. Les questions du sondage ne reflètent pas mon domaine d'exercice.

Des diététistes de tous les principaux domaines d'exercice ont participé à l'élaboration des questions du sondage, et uniquement celles qu'elles jugeaient applicables dans tous les domaines d'exercice ont été incluses. En outre, tout

participant au sondage peut choisir au besoin la réponse « Sans objet » (S.O.) et ces questions ne sont pas prises en compte dans le calcul de la note.

PROCESSUS D'AMÉLIORATION CONTINUE

Nous sommes en train d'analyser les données de l'EPE des quatre dernières années et, selon les résultats de cette analyse, nous pourrions réviser la note minimale pour la première étape. Au fil du processus, nous examinerons diverses méthodes de notation de cette étape et continuerons d'améliorer le processus général d'EPE.

